



## COMPTE RENDU DE LA 207<sup>e</sup> RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE JAMES

**DATE :** 12-13 juin 2018

**LIEU :** Auberge Capissisit (Nation Crie d'Oujé-Bougoumou)

**PRÉSENCES :** Jean-Yves Savaria, Canada, président  
Annie Déziel, Canada  
Jean Picard, Canada  
Chantal Otter Tétreault, GNC, vice-présidente  
Melissa Saganash, GNC  
Kelly LeBlanc, GNC  
Marc Dunn, GNC  
Maud Ablain, Québec  
Mélanie Chabot, Québec

Michèle Leduc-Lapierre, directrice exécutive  
Graeme Morin, analyste en environnement

**ABSENCES :** Caroline Girard, Canada  
Manon Cyr, Québec  
François Provost, Québec

**OBSERVATEURS :** Pamela Macleod, Mistissini Cree Nation (première journée seulement)  
Adario Masty, Administrateur local de l'environnement, Nation Crie d'Oujé-Bougoumou (point #2)  
Norman Wapachee, directeur, Département des ressources naturelles, Nation Crie d'Oujé-Bougoumou (point #2)

### Jour 1 – 12 juin 2018

#### **1. INTRODUCTION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition de Chantal Otter Tétreault, appuyée par Jean Picard, l'ordre du jour (voir annexe 1) est adopté. Suite à l'adoption de l'ordre du jour, les membres procèdent à un tour de table afin de se présenter.

#### **2. DISCUSSION AVEC LES INTERVENANTS LOCAUX (ADARIO MASTY AND NORMAN WAPACHEE)**

La discussion avec MM. Masty et Wapachee a débuté avec un bref aperçu de l'évolution du Department of Traditional Pursuits (DTP) et le Department of Natural Resources (DNR) de la nation crie d'Oujé-Bougoumou. Le premier a été formé après la signature de la Paix des Braves en 2002. À cette époque, le DTP avait été créé pour protéger le territoire de la communauté et la culture crie en assurant la communication et l'intégration des préoccupations crie et des mesures d'atténuation dans l'exercice de planification d'aménagement forestier, à travers des consultations avec les usagers du territoire et les maîtres de trappe (par exemple, considération d'éléments comme les sites d'intérêt identifiés par les Crie et les sites d'intérêt faunique pour les Crie).

Le DNR de la communauté a été créé plus récemment. Les activités de foresterie sont sous sa juridiction, mais le département a également été chargé de s'assurer que les autres industries extractives comme l'exploration ou l'exploitation minière consultent les Cris et prennent en compte les besoins et préoccupations des Cris dans leurs exercices de planification. M. Wapachee a mentionné que dans certains cas, ce travail se reflète dans la sensibilisation des promoteurs à des éléments dont ils ne sont pas nécessairement au courant. Les compagnies d'exploration junior ayant moins d'expérience sur le Territoire, par exemple, peuvent ne pas être au courant des sites d'intérêt spéciaux identifiés par les Cris qui sont connus des compagnies forestières.

Le DNR est impliqué dans la planification des opérations dans les unités d'aménagement forestier qui ont un impact sur les aires de trappes autour de la communauté (et dans le travail de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire – TGIRT), a le mandat de participer dans les initiatives de planification de l'aménagement du territoire, et s'implique également dans la planification de nouveaux développements miniers près de la communauté (exploration et exploitation), incluant dans la fermeture et la remédiation des sites miniers. Le DNR cherche à assurer un équilibre entre le développement et la protection des droits des Cris et de l'environnement.

MM. Wapachee et Masty ont confirmé que la communication et la collaboration entre les Cris, les promoteurs de projets et les gouvernements sont les bases de la planification de projets qui va rencontrer les besoins de chaque parti. La communication et la volonté de travailler ensemble sont les avenues fondamentales par lesquelles les membres de la communauté et les promoteurs peuvent maximiser les bénéfices et minimiser les impacts négatifs potentiels d'un projet. Cette communication est cruciale tout au long du projet – incluant la fermeture, restauration et remédiation des sites.

Au niveau de la communauté, les présentateurs ont mentionné que plusieurs enjeux sont des priorités : restauration de la Mine Principale et de la Mine Campbell, planification de la Mine Blackrock, et le maintien de la qualité de l'eau. MM. Wapachee et Masty ont donné plus de détails sur ces enjeux :

#### Mine Principale Mine et Mine Campbell

La communauté était particulièrement préoccupée par les hauts niveaux de métaux lourds autour des sites de ces anciennes mines. La qualité de l'eau a été citée comme une des préoccupations principales. Un comité d'orientation a été mis sur pied par le DNR (avec l'aide du GNC) afin de développer un plan de restauration et pour s'assurer de sa mise en œuvre. Le comité est prêt à aller de l'avant, mais le MERN n'a pas encore répondu à l'appel. Les présentateurs ont souligné l'importance d'une vraie volonté de travailler ensemble afin d'aller de l'avant dans ces dossiers.

#### Mine Blackrock

Le projet a changé dans les dernières années en réponse au changement des prix des métaux et à l'investissement en capital moindre. Le projet est donc beaucoup plus petit, mais a une durée de vie plus longue. Ces changements au projet ont soulevé des préoccupations majeures au sujet de l'aménagement du territoire. Les aires de trappe affectées seront donc affectées par le projet deux fois plus longtemps et il est anticipé qu'il y aura des impacts importants sur les ravages d'originaux. Tout comme pour les projets décrits précédemment, les présentateurs ont souligné l'importance de plus de communication et de négociation entre les usagers du territoire, les dirigeants de la communauté et le promoteur. Un comité de suivi a été mis sur pied pour assurer la liaison entre le promoteur et la communauté.

Pour conclure la discussion, les présentateurs ont répondu à plusieurs questions des membres du CCEBJ :

- Ils ont confirmé que l'enjeu des effets cumulatifs est d'importance majeure pour le DNR. Ils ont noté que plusieurs industries différentes sont présentes autour de la communauté et que les usagers non-autochtones ajoutent à la multiplicité des usages du territoire. Ils sont d'opinion que les vrais impacts fonctionnels de ces activités doivent être évalués afin d'avoir une idée claire des effets cumulatifs dans la région.
- Ils ont indiqué que les membres de la communauté crie avaient exprimé leur désir d'obtenir les contrats qui deviennent disponibles lorsque les projets de développement sont établis (par exemple, débroussaillage, travaux de préparation des sites, services dans les camps, etc.). Souvent, ces contrats sont donnés à des grosses compagnies. Il sera important que ce désir soit comblé et que des mécanismes soient exigés pour permettre des contrats entre les promoteurs et les fournisseurs de services cris (individus ou compagnies opérées par des Cris).
- Ils ont affirmé que la communauté souhaite que le dossier du Assinica Cree Heritage Park progresse.
- Le DNR veut organiser un symposium sur l'exploration minière afin de favoriser le développement d'un lien de confiance mettant l'emphase sur la collaboration entre les promoteurs, la communauté et les usagers du territoire cris. Ils espèrent que ce symposium va sensibiliser les promoteurs aux réalités et préoccupations de la nation crie d'Oujé-Bougoumou (incluant l'histoire de ses déplacements) et qu'il sera également un forum duquel une procédure de consultation peut être établie (contrairement au secteur forestier, il n'y a actuellement pas de procédure formelle de consultation entre les promoteurs de projets d'exploration minière et la communauté).

### **3. PLAN STRATÉGIQUE**

L'analyste a présenté la version actuelle du Plan stratégique qui a été retravaillée à la suite de plusieurs rencontres du sous-comité et de l'atelier qui s'est tenu à Québec en avril auquel la plupart des membres ont participé. Il a décrit les quatre axes d'intervention, les résultats attendus pour chacun ainsi que les actions à entreprendre pour atteindre les objectifs. Il a mentionné que les actions indiquées dans le document de travail le sont à titre d'information pour les membres et qu'elles n'apparaîtront pas dans la version finale du plan. Une fois que le Plan stratégique sera complété, un plan d'action annuel sera ensuite développé. Les membres ont ensuite discuté du contenu ainsi que de la possibilité d'aligner la durée du plan selon le cycle de financement de trois ans du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Les actions potentielles pour la mise en œuvre du plan stratégique ont également été discutées. L'analyste va continuer de travailler avec les membres du sous-comité et une fois qu'une ébauche satisfaisante sera prête, il la partagera avec tous les membres pour qu'ils commentent et l'adoptent.

Actions :

- L'analyste va terminer l'incorporation des changements dans l'ébauche et l'envoyer au sous-comité ;
- L'analyste va planifier une rencontre avec le sous-comité dans les prochaines semaines.

### **4. ASSURANCE COLLECTIVE**

Le président a mentionné qu'il y a eu une discussion entre les membres du comité administratif (CA) du CCEBJ et celui du CCCPP pour discuter des coûts et plus d'informations sont requises, particulièrement pour la

ventilation des coûts et l'inclusion de la couverture dentaire. L'analyste a déjà fait parvenir une nouvelle demande de soumission incluant la couverture dentaire et nous attendons leur réponse qui sera transmise au président lorsqu'elle sera envoyée.

## **5. RAPPORT ANNUEL**

L'ébauche a été préparée par la directrice exécutive. Malgré le fait que le dépôt du document avant la date limite du 30 juin ne semble pas possible, des efforts seront faits pour préparer le document le plus rapidement possible. Le format utilisé est le même que l'an dernier cette année afin d'accélérer sa préparation, mais il sera réévalué pour l'an prochain.

Les participants ont discuté de certaines avenues à explorer afin de réduire les coûts et le temps de production. Par exemple, il pourrait être possible de ne pas envoyer des copies papier à tout le monde, mais plutôt se tourner vers des copies électroniques. De plus, il pourrait être possible de ne pas utiliser un service de graphisme mais plutôt faire le design nous-même. La question de la traduction a également été discutée. Présentement, tout le document est traduit en cri, ce qui n'est pas nécessaire si nous décidons d'ajouter un sommaire exécutif au début du rapport.

Suite aux discussions, ces décisions ont été prises concernant la préparation du rapport :

- Ajouter un sommaire exécutif ;
- Traduire en cri seulement le mot du président, l'introduction et le sommaire exécutif ;
- Pour le graphisme, évaluer la possibilité de travailler avec un graphiste moins dispendieux ;
- Au lieu d'imprimer le même nombre de copies que les années précédentes, envoyer le rapport par courrier électronique et demander de nous le dire s'ils veulent une copie papier (nombre et dans quelle langue), sauf pour ceux pour qui nous avons l'obligation d'imprimer.

Actions :

- La directrice exécutive va ajouter un sommaire exécutif et envoyer l'ébauche aux membres ;
- La directrice exécutive va coordonner la production d'une nouvelle carte ;
- La présidente de 2017-2018 va envoyer le « Mot de la Présidente » et une photo à la directrice exécutive ;
- Les membres vont faire parvenir leurs commentaires à La directrice exécutive ;
- Le Secrétariat va travailler avec un designer graphique pour la mise en page du rapport ;
- Le Secrétariat va obtenir une traduction en cri de l'introduction et du sommaire.

## **6. DISCUSSION SUR LES DÉMARCHES DE RESSOURCES HUMAINES**

Ce point à l'ordre du jour a été discuté en huis clos entre les membres. Les membres ont adopté la résolution 2018-06-10-01 (voir annexe 2) concernant la structure salariale pour les employés du secrétariat.

## **Jour 2 – 13 juin 2018**

## **7. ADOPTION DE RÉOLUTIONS CONCERNANT DES DOSSIERS ADMINISTRATIFS**

Les membres ont procédé à l'adoption de la résolution 2018-06-11-01 (voir annexe 3) autorisant la nouvelle directrice exécutive du CCEBJ à signer les chèques et effets bancaires, telle que proposée par Melissa Saganash et approuvée par Jean Picard.

Les membres ont également procédé à l'adoption de la résolution 2018-03-31-01 (voir annexe 4) autorisant l'agente de secrétariat à fermer le compte bancaire avec la Banque Laurentienne au plus tard le 31 juillet 2018, telle que proposée par Jean-Yves Savaria et appuyée par Maud Ablain.

## **8. SUIVI DES DOSSIERS**

### **a. Règlements pour la mise en œuvre de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)**

L'analyste a résumé les actions qui ont été réalisées par le CCEBJ, soit l'envoi de deux lettres (octobre 2017 et avril 2018) dans lesquelles le CCEBJ a transmis ses commentaires et recommandations concernant le projet de règlement. Le CCEBJ est maintenant en attente de la publication du dernier règlement sur l'évaluation environnementale stratégique (ÉES). Le secrétariat va surveiller la Gazette du Québec quotidiennement.

Par la suite, l'analyste a expliqué l'évolution des réflexions et inquiétudes du CCEBJ concernant l'ÉES, ainsi que le contenu du récent mémoire du Comité à ce sujet en lien avec le projet de loi 102 concernant la révision de la LQE (préparé en 2016). Il a réitéré le fait que la partie crie n'adhère pas à la position du CCEBJ – présentée dans le mémoire sur le projet de loi 102 – et qu'il faudra en discuter en sous-comité afin de développer une position et un message communs concernant l'ÉES à temps pour la publication anticipée du projet de règlement. Un membre a mentionné qu'il y a eu une évolution depuis 2016 (concernant l'ÉES) et a recommandé d'agir en amont avant la publication du règlement. Il a donc été suggéré que le secrétariat contacte la personne responsable du règlement pour l'inviter à faire une présentation aux membres et discuter avec les membres du CCEBJ au cours de la prochaine réunion en septembre. Le membre du Québec a confirmé qu'ils pourraient faciliter la mise en contact avec la personne appropriée.

Actions :

- L'analyste va préparer un « package » contenant nos travaux passés sur le sujet et le mettre disponible pour les membres (format à déterminer selon le volume de documents) ;
- Le Secrétariat va planifier une présentation à ce sujet lors de la prochaine rencontre.

### **b. Projet de Loi C-68 - Loi modifiant la Loi sur les pêches et préparation concernant 1) l'élaboration d'une liste des projets désignés; et, 2) les codes de conduite (codes de pratiques)**

L'analyste a résumé le travail statut de ce dossier. Le travail du CCEBJ concernant le projet de loi est complété. Comme il n'y a pas d'échéance pour la publication des projets de règlement concernant les projets désignés et les codes de conduite, le comité est en attente. Le président a mentionné que ces derniers seraient publiés rapidement dans les mois suivant suite à l'octroi de la sanction royale du projet de loi. La liste des projets désignés concerne les projets qui demanderont un permis (et non une autorisation) sous un nouveau système qui demandera des précisions. Dans le cas des codes de pratiques, ce sera probablement similaire aux énoncés opérationnels qui étaient en place avant la révision de la Loi sur les pêches en 2012, mais seront de nature plus réglementaire contrairement à une liste de bonnes pratiques. Ces deux projets de règlement seront soumis à une consultation publique et commentés par le CCEBJ. Le secrétariat va surveiller la Gazette du Canada.

### **c. Projet de Loi C-69 - Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et consultations relatives à 1) la modification de la liste des projets désignés, et 2) les exigences en matière de renseignement et de gestion des échéanciers**

L'analyste a résumé le statut de ce dossier. Le travail du CCEBJ concernant le projet de loi est complété. Le CCEBJ a récemment commenté l'approche proposée pour la révision du projet de Règlement désignant les activités

concrètes (communément appelée « liste des projets désignés » ou « liste des projets »). Le CCEBJ n'a pas formulé de commentaires au sujet des règlements concernant les exigences en matière de renseignement ou la gestion des échéanciers. Les amendements au Règlement désignant les activités concrètes et les règlements au sujet des exigences en matière de renseignement ou de la gestion des échéanciers seront ouverts aux commentaires avant d'être publiés dans la Gazette du Canada. Il sera important que le CCEBJ demeure à l'affût des périodes de commentaires et intervienne au besoin. Ces exercices devraient débuter dans les prochains mois, une fois que le projet de loi C-69 ait reçu la sanction royale.

Il sera important que le CCEBJ détermine comment la nouvelle Loi sur l'évaluation d'impact et ses règlements vont opérer et seront appliqués dans certaines régions comme celles du Territoire, particulièrement dans le cas de projets déjà sujets aux procédures d'évaluation et d'examen prévues dans le chapitre 22.

**d. Examen des plans d'aménagement forestier intégrés tactiques (PAFIT) pour la période 2018-2023 et travaux du CCEBJ concernant le caribou forestier**

Une lettre a été envoyée au MFFP en avril dernier pour dire que le CCEBJ n'examinerait et ne commenterait que la nouvelle génération de PAFIT mis à jour qui devrait être disponible à la fin 2018 – début 2019. Étant donné que le dépôt de ces PAFIT approche rapidement, l'analyste confirme que ce dossier nécessite l'attention du Comité. Il a réitéré que le CCEBJ a déjà identifié les paramètres d'examen, qui ont également été envoyés au MFFP, mais qu'il faut créer un devis qui va inclure des propositions de critères d'examen afin de solliciter des soumissions de firmes externes pour cet examen.

Deux sous-comités (forêt et caribou forestier) vont travailler de manière conjointe sur ce dossier car plusieurs enjeux se recoupent (par exemple le paramètre pour l'examen des PAFIT concernant le maintien de l'habitat des espèces fauniques – incluant le caribou forestier et les espèces d'intérêt pour les Cris – ainsi que l'accès en continuité à ces ressources). Les membres des sous-comités seront convoqués dans les prochaines semaines pour une rencontre.

Dans le cas du caribou forestier, il y a eu des discussions relativement au rapport d'expert qui a été commandé par le CCEBJ et reçu au mois de décembre dernier. L'analyste a également suggéré que CCEBJ arrive à la limite de son mandat à ce sujet et qu'il sera probablement temps d'approcher le CCCPP pour prendre le relais étant donné son mandat. Ceci sera discuté en sous-comité.

Les membres ont discuté de la nécessité de traduire le rapport d'expert (ainsi que tous les autres documents du CCEBJ) et de sa distribution à l'extérieur du comité. Le rapport complet sera traduit. Il a été suggéré que, dans le futur, le secrétariat inclut une demande de sommaire exécutif détaillé pour les rapports techniques afin de pouvoir traduire cette partie seulement, ou de ne traduire que les parties les plus pertinentes pour les cris.

Décisions :

- Faire traduire le rapport d'expert en anglais par le traducteur principal du CCEBJ ;
- Garder le rapport à l'interne comme document de référence pour les membres, mais permettre la publication de certaines parties si nécessaire.

Actions :

- L'analyste va faire traduire le rapport d'expert sur le caribou forestier en anglais ;
- L'analyste va contacter les sous-comités (aménagement forestier et caribou) sous peu et planifier une rencontre (idéalement en personne).

**e. Guide du CCEBJ sur la participation publique pour les promoteurs**

L'analyste doit terminer les modifications proposées par le sous-comité et les collaborateurs externes et faire traduire le document. Par la suite, le guide sera envoyé aux membres pour approbation. Lorsqu'il sera approuvé, le guide deviendra un document dont le CCEBJ pourra faire référence lorsque consulté sur d'autres dossiers similaires. Une liste de distribution a été partagée aux membres en février et il sera peut-être nécessaire de réviser pour s'assurer qu'il ne manque personne.

Actions :

- L'analyste va terminer les révisions ;
- L'analyste va obtenir la traduction et envoyer les deux ébauches aux membres pour adoption ;
- Les membres vont réviser le document ainsi que la liste de distribution.

**f. Étude sur les effets cumulatifs (meilleures pratiques d'évaluation régionale)**

L'analyste a confirmé qu'il y a un grand intérêt pour le sujet et que le Comité devrait se servir du *momentum* généré par l'atelier et la publication du rapport du CCEBJ en 2016. La nouvelle étude fait partie des éléments du nouveau plan stratégique 2018-2023 (en cours de préparation) et le budget de mise en œuvre du plan inclut également des fonds pour la préparation d'un rapport et la tenue d'un atelier par un expert. Les membres ont discuté de la portée du travail du CCEBJ à ce sujet, mettant de l'emphase sur l'importance d'orienter le travail vers des améliorations et recommandations de pratiques concrètes. Ce travail ne devrait pas mettre l'emphase sur la théorie, mais devrait plutôt chercher à fournir des suggestions réelles pour les praticiens et des pistes pour l'évaluation et la mitigation des effets cumulatifs qui tiennent compte du contexte unique du Territoire de la Baie James.

Les discussions ont permis de suggérer au sous-comité d'évaluer la possibilité de préparer une étude qui tient compte d'enjeux spécifiques et uniques pour le Territoire, ou de diviser le Territoire en districts écologiques spécifiques et ensuite évaluer la possibilité d'entreprendre des évaluations des effets cumulatifs au niveau du paysage de ces districts écologiques, combinées à l'étude du développement de seuils potentiels pour ces districts. Les membres ont également souligné l'importance de la planification de l'aménagement et de la collaboration entre les acteurs du milieu, autant les différents niveaux de gouvernement que les groupes régionaux, afin d'évaluer les effets cumulatifs de manière efficace. Le sous-comité devra discuter des objectifs et produits livrables souhaités afin de définir proprement les termes de référence pour cette étude.

Action :

- L'analyste va relancer le sous-comité qui va décider des prochaines étapes.

**g. Suivi du rapport d'Ouranos sur les changements climatiques (traduction, diffusion des résultats, rédaction de produits dérivés vulgarisé)**

L'analyste a présenté l'état de la situation concernant ce dossier. La traduction du texte est en cours (quelques figures et tableaux restent à traduire). Les deux versions seront envoyées aux membres et à ECCC une fois que ce sera complété. Dans les prochaines semaines, une réunion du sous-comité sera planifiée afin de commencer à discuter des prochaines étapes et de la distribution du rapport, particulièrement de la manière de partager l'information avec les différents intervenants et sur les potentiels outils de diffusion (par exemple affiche, fiches d'information, présentations).

Le COFEX-sud et le COMEX sont intéressés à collaborer avec le CCEBJ dans le dossier de la prise en compte des changements climatiques dans les évaluations et examens. Le sous-comité va discuter de la possibilité de partager le rapport d'Ouranos avec ces comités, ainsi que d'une possible collaboration dans ce dossier.

Un membre a discuté d'un projet financé par ECCC impliquant la Nation Crie de Mistissini concernant les adaptations aux changements climatiques dans la communauté. Ce projet peut être d'intérêt pour les membres du CCEBJ. Un rapport et un vidéo ont été produits et seront mis à la disposition des membres par le Secrétariat. Un second projet a débuté en collaboration avec la nation crie de Waskaganish et il y aura un autre à Whapmagoostui. Le Gouvernement de la Nation Crie (GNC) planifie également un forum régional sur les adaptations aux changements climatiques plus tard cette année où des participants de chaque communauté seront invités à discuter pour aider le GNC à orienter ses actions dans ce dossier. Le CCEBJ sera mis au courant des informations lorsque la planification sera plus avancée.

Actions :

- Le Secrétariat va finaliser la révision de la traduction du rapport ;
- Le Secrétariat va planifier une rencontre du sous-comité pour discuter des prochaines étapes.

## 9. VARIA

### a. **Participation de l'analyste sur le Comité de suivi concernant l'élaboration d'un portrait climatique régional en soutien à l'analyse des impacts et de l'adaptation aux changements climatiques sur le territoire Eeyou Istchee Baie-James (projet du MTMDET)**

L'analyste a réitéré le rôle du CCEBJ dans ce projet, c'est-à-dire agir comme observateur et porteur d'information. Il a mentionné qu'il est en attente du chargé de projet et qu'il n'y a pas de mouvement dans ce dossier depuis le mois de mars dernier.

### b. **Projet de Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques (la date d'échéance pour commenter est le 6 juillet 2018)**

L'analyste a informé les membres de l'invitation du MDDELCC de commenter le projet de règlement. Il a confirmé que le projet de règlement ne s'applique pas au Territoire de la Baie James car il a été élaboré pour le sud du Québec. Par contre, étant donné que la loi habilitante du projet de règlement s'applique sur toute la province, l'enjeu de la compensation pourrait être tout de même pertinent pour les projets de développement dans les régions nordiques. L'analyste va donc préparer une note d'information et l'envoyer aux membres qui prendront par la suite une décision sur la suite des choses.

Actions :

- L'analyste va analyser le règlement et envoyer une note d'information aux membres ;
- Les membres vont décider si le CCEBJ va poursuivre ses travaux dans ce dossier ou non.

### c. **Invitation du MERN a commenté un guide de bonnes pratiques en matière de participation publique pour les promoteurs et concernant les comités de suivi (la date d'échéance pour commenter est le 29 juin 2018)**

L'analyste a expliqué que ce dossier est plus urgent étant donné sa date limite. Il confirme que le CCEBJ a déjà commenté un guide l'an dernier et le commentaire principal était qu'il n'y avait aucune discussion ou information concernant le Territoire de la Baie James. Le nouveau guide remplacera celui qui a été commenté l'an dernier et il faudra l'analyser pour voir si les commentaires de l'an dernier ont été pris en compte dans cette version. Étant

donné la courte période de temps avant la date d'échéance, et parce qu'il semble que ce soit assez similaire à l'an dernier, il est proposé de préparer une lettre immédiatement, lettre qui reflètera la prise en compte ou non des commentaires précédents. Les commentaires du CCEBJ pourront ainsi être produits rapidement sans avoir recours à un nouveau sous-comité.

Actions :

- L'analyste va regarder le guide et voir s'il y a des différences relativement à la version précédente qui a déjà été commentée ;
- L'analyste va préparer une lettre appropriée selon le contenu du guide.

**d. Possibilité de participation dans la consultation sur le projet de Stratégie nationale de production de bois du MFFP (la date d'échéance pour commenter est le 6 août 2018)**

L'analyste a mentionné que ceci est quelques peu à l'extérieur du mandat du CCEBJ et il recommande de ne pas commenter. D'autres comités, comme le Comité Cris-Québec sur la foresterie, seraient plus appropriés. Les membres ont approuvé cette manière de procéder.

Action :

- L'analyste va contacter le MFFP pour leur mentionner qu'il ne commenterait pas sur la stratégie et suggérer d'autres groupes qui seraient possiblement plus appropriés.

**e. Possibilité d'une présentation d'ECCC-SCF sur l'inscription du caribou migrateur dans la liste des espèces en péril établie par la Loi sur les espèces en péril**

L'analyste a été mis au courant que Mark Mills, du Service canadien de la faune (SCF), serait en mesure de fournir une présentation sur l'ajout du caribou migrateur dans l'annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril, la désignant comme étant « en voie de disparition ». ECCC-SCF tient des consultations à ce sujet afin d'évaluer la nécessité de changer le statut du caribou migrateur, ce qui impliquerait de changer le statut de l'espèce dans la loi afin d'augmenter sa protection. Cette protection accrue pourrait impliquer certaines interdictions et restrictions chez les usagers du territoire.

Historiquement, le CCEBJ n'a pas été impliqué avec des dossiers relatifs au caribou migrateur. Étant donné la nature de ce dossier, ce serait peut-être plus pertinent pour le CCCPP que pour le CCEBJ, et les membres ont suggéré que l'analyste évalue la pertinence pour le CCEBJ d'inviter M. Mills à présenter au groupe lors de la prochaine réunion.

Actions :

- L'analyste va obtenir une copie de la présentation et envoyer une note d'information aux membres ;
- Les membres vont décider s'ils veulent une présentation.

**f. Possibilité d'une présentation d'ECCC sur le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux**

L'analyste a été informé que Benjamin Shaer, d'ECCC, pourrait faire une présentation au CCEBJ concernant ce programme. Ce programme fédéral a comme objectif d'évaluer et effectuer la remédiation des sites contaminés sous contrôle fédéral, incluant ceux dans le Territoire de la Baie James.

Étant donné que le nettoyage des sites contaminés et abandonnés est un enjeu important pour le CCEBJ depuis plusieurs années, mais que la majorité de ces sites dans le Territoire ne sont pas sous contrôle fédéral, les membres ont suggéré que l'analyste prépare une note d'information pour évaluer la pertinence d'avoir une telle présentation durant la prochaine réunion du CCEBJ.

Actions :

- L'analyste va préparer une liste des sites contaminés sur le Territoire qui sont sous contrôle fédéral ;
- L'analyste va utiliser la liste et une copie de la présentation pour produire une note d'information pour les membres ;
- Les membres vont décider s'ils veulent une présentation.

**g. Possibilité de créer un sous-comité responsable des communications**

La directrice exécutive a demandé aux membres s'ils désireraient mettre sur pied un sous-comité qui serait responsable d'élaborer une stratégie de communication ou s'ils préfèrent que le développement de matériel de communication soit évalué ad hoc. Il a été décidé que La directrice exécutive préparera un plan de communications qui sera discuté lors d'une réunion du CA et que la préparation de matériel spécifique se fera lorsque nécessaire.

Action :

- La directrice exécutive va préparer un plan de communications et en discuter avec le CA.

**10. PROCHAINE RENCONTRE**

Les membres ont décidé que la prochaine réunion aura lieu en septembre à Québec, durant la semaine du 17 ou du 24 septembre. Un Doodle sera envoyé pour identifier les dates.

Actions :

- La directrice exécutive va envoyer un Doodle pour les disponibilités dans les semaines du 17 et du 24 septembre ;
- La directrice exécutive va commencer à explorer les possibilités quant au lieu de rencontre qui se tiendra à Québec.

***Michèle Leduc-Lapierre***

***Directrice exécutive***

***Adopté avec modifications le 26 septembre 2018***

***Finalisé le 9 octobre 2018***